

## **APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°043/DCP/DAP/2021 POUR REHABILITATION DES PONTS ROULANTS ET PORTIQUES A BATARDEAU DE LA CENTRALE DE LAGDO**

1. Eneo est une société de service public d'électricité détenue par Actis et le gouvernement du Cameroun, située Avenue de Gaulle Douala-Bonanjo, en République du Cameroun.  
Dans le cadre de son programme d'investissement, Eneo a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre du CAPEX de l'année 2021 pour financer la réhabilitation de 05 ponts roulant et portiques à Batardeau de la Centrale de LAGDO :
2. **DESCRIPTION**
  - Réfection des commandes électriques
  - Réhabilitation des mécanismes de levage, translation et direction
  - Réfection des dispositifs de sécurité
  - Etude et formation
3. Eneo invite par conséquent les Entreprises intéressées à présenter leur candidature en vue de fournir les prestations décrites ci-dessus. Les Entreprises éligibles doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions similaires ou identiques, etc.). A cet effet les entreprises intéressées sont invitées à exploiter le formulaire de manifestation d'intérêt annexé à cet avis.
4. Peuvent être candidats les Entreprises Locales/Etrangères/de tout Horizon.
5. Les Entreprises intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-après : Eneo Tenders : [Eneo.Tenders@eneo.cm](mailto:Eneo.Tenders@eneo.cm)
6. Les manifestations d'intérêt accompagnées des références pertinentes dans le domaine des services demandés, devront être transmises par mail à Eneo Tenders : [Eneo.Tenders@eneo.cm](mailto:Eneo.Tenders@eneo.cm) au plus tard le **28/05/2021 à 15 heures (heure locale)** avec en Objet « *AMI N043 pour REHABILITATION DES PONTS ROULANTS ET PORTIQUES A BATARDEAU DE LA CENTRALE DE LAGDO* »
7. Les envois ne doivent pas dépasser 10 Mo, dans ce cas faire plusieurs envois qui se succèdent.
8. Une liste restreinte de *cinq à sept Entreprises*, sera établie à l'issue de l'appel à manifestation d'intérêt et la consultation se fera conformément aux procédures et calendrier publiés dans l'avis d'appel d'offres. Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part d'Eneo d'inclure cette entreprise dans la liste restreinte.
9. Eneo se réserve également le droit de transmettre le présent Appel à manifestation d'intérêt auprès de ses fournisseurs agréés dans le domaine d'expertise considéré.

**La Direction des approvisionnements**